

N° 085-2026

**ARRETE DU MAIRE**  
**Permis de stationnement**

Gilles VINCENT, maire de SAINT-MANDRIER-SUR-MER

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2214-3 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU le code de la route ;
- CONSIDERANT les travaux d'aménagement de locaux médicaux au sein de la salle Noël Sérafino située rue Anatole France ;
- CONSIDERANT la nécessité de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de réglementer l'empiètement sur le domaine public et la circulation piétonnière pendant la durée des travaux ;
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Dans le cadre de travaux d'aménagement de locaux médicaux au sein de la salle Noël Sérafino située rue Anatole France, le stationnement sera interdit à tout véhicule sur les deux places en zone bleue, à compter du lundi 2 mars jusqu'au mercredi 15 avril 2026.

**ARTICLE 2** - Les véhicules en infraction seront verbalisés pour stationnement gênant et pourront faire l'objet d'un enlèvement par le service de la fourrière.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 4** - Monsieur le directeur général des services, madame la directrice des services techniques municipaux, monsieur le chef de service de la police municipale, monsieur le commissaire de la police nationale chef de la circonscription de la Seyne-sur-Mer/Saint-Mandrier-sur-Mer et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-MANDRIER-SUR-MER, le 24 FEVRIER 2026

Par délégalation,  
**Le Directeur Général des Services**  
  
**Claude PRIOL**

Le maire,  
  
Gilles VINCENT

